



**Antoine DIESBECQ**

adiesbecq@racine.eu

T. +33 (0)1 44 82 43 00

F. +33 (0)1 44 82 43 43

Barreau de Paris (1983)

Associé depuis 2003

## ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ - BANQUE - FINANCE

Antoine Diesbecq dédie son activité à l'accompagnement des acteurs économiques confrontés à des difficultés tant juridiques qu'économiques ou financières. Elle se caractérise par une approche personnalisée des situations de crise, en liaison étroite avec les décideurs en vue de bâtir une stratégie optimisée et fiable reposant sur son expérience et sa connaissance des hommes et des institutions. La qualité des membres de l'équipe Restructuring Racine et leur engagement permet d'en garantir la bonne exécution.

Il a développé une spécialité reconnue dans les domaines du conseil et du contentieux, associés au traitement des difficultés des entreprises auprès d'acteurs commerciaux ou industriels.

Il est intervenu notamment dans les dossiers VIVARTE, CLESTRA, SCOP SEAFRANCE, ALTIA, SOTRALENTZ, MARIANNE.

## DOMAINES D'INTERVENTION

- Banque et finances
- Entreprises en difficulté
- Contentieux

## PARCOURS

- Associé Cabinet Diesbecq, Chaumette, Tisserand, Sauphar (1988 - 2002)
- Cabinet Lyonnet & Bigot (1983 - 1987)

## FORMATION

- Maîtrise Mention Carrières judiciaires (Université Paris II Panthéon-Assas)
- Spécialiste en droit commercial

## LANGUES

Français / Anglais

## AUTRES

- Ancien Membre du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris
- Administrateur de Droit et Commerce
- Président de la Commission Entreprises en difficultés de l'Ordre des avocats du barreau de Paris
- Co-président de la Commission Entreprises en Difficultés de l'A.C.E. (Association des Avocats Conseils d'Entreprises)
- Vice président de l'Union Nationale des CARPA
- Membre de la commission des finances de l'Ordre des avocats au barreau de Paris
- Membre du comité scientifique d'APESA (Association pour la Prévention et l'accompagnement des chefs d'entreprise et Entrepreneurs en Souffrance Aigue)
- Membre du Centre d'Information et de Prévention de Paris (CIP 75)
- Membre d'associations spécialisées : ARE (Association pour le Retournement des Entreprises), A.F.F.I.C, et INSOL

## PUBLICATIONS

- « Le nouveau rôle des parties prenantes: les détenteurs du capital » *JCPE*, décembre 2021
- « Franchir le mur de la dette » *Revue de jurisprudence commerciale*, juillet/août 2021
- « Créancier retardataire ? Déposez une requête en relevé de forclusion ! » *Juriste d'entreprise n°39*, juillet 2021
- « Stratégie judiciaire et adaptation des praticiens » *Livre blanc de l'Association Droit et Commerce*, mars 2021
- « Pour une prévention plus attractive et plus efficace » *Revue de jurisprudence commerciale*, novembre/décembre 2020
- « Les impacts de la crise sur la restructuration des sociétés sous LBO », *Option Finance*, octobre 2020
- « Pour limiter la multiplication des liquidations judiciaires : une procédure de sauvetage participatif », *Gazette du Palais*, juillet 2020
- Contribution au « Guide du retournement », *400 Partners*, juillet 2020
- « L'environnement juridique du retournement et responsabilités », *CCEF Convergence n°29*, mai 2020
- « La sanction adéquate en droit des entreprises en difficulté », *Cahier de droit de l'entreprises*, janvier / février 2017
- « La force du contrat confrontée au droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 18 & 19 décembre 2015
- « Un créancier d'une entreprise en difficulté peut présenter un plan qui en prévoit la prise de contrôle », *Option Finance*, Mars 2015
- « Conditions procédurales de l'action en responsabilité pour insuffisance d'actif », *Revue des procédures collectives*, N°4 juillet / août 2012
- « La cupidité en droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 29&30 décembre 2013
- « La cession interne : un mode original de transmission de l'entreprise en difficulté », *Gazette du Palais*, 21 & 22 janvier 2009
- « La cession de l'entreprise par reprise du capital », *Journal des sociétés*, décembre 2008

### **Avec le Professeur Philippe Roussel-Galle :**

- « La prévision et le droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 29 & 30 décembre 2010

### **Avec Maître Laurent Jourdan :**

- « Le créancier d'une entreprise en difficulté peut il présenter un plan de redressement qui en prévoit la prise de contrôle ? », *Option Droit des Affaires, Numéro spécial Restructuring*, 4 mars 2015